

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby, province de Québec, le mercredi 26 novembre 2025 à compter de 13 h.

Présences : René Beauregard Pascal Russell
 Julie Bourdon Paul Sarrazin
 Christiane Choinière Philip Tétrault
 Nathalie Gauvin

Absence : Éric Chagnon

Formant quorum sous la présidence de Jean Hogue, directeur général et greffier-trésorier, jusqu'au point 3.3 et de René Beauregard, préfet, par la suite.

Autres présences : Jean Hogue, directeur général et greffier-trésorier, Valérie Leblanc, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, M^e Eve-Marie Préfontaine, directrice du Service des affaires juridiques, du greffe et des archives et M^e Grégory Carl Godbout, greffier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procédures pour l'élection du préfet ou de la préfète et pour la nomination du préfet suppléant ou de la préfète suppléante
 - 3.1. Processus en cas d'égalité - Modalités d'élection du préfet ou de la préfète
 - 3.2. Durée du mandat du préfet ou de la préfète
 - 3.3. Élection du préfet ou de la préfète au scrutin secret
 - 3.4. Nomination du préfet suppléant ou de la préfète suppléante

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2025

5. Période de questions

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ÉCOCENTRES

6. Octroi de contrats pour distribution des calendriers de collectes 2026 en raison de la grève postale

7. Nomination au comité de suivi de la mise en oeuvre des services de proximité d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

8. Avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé pour des règlements et résolutions des municipalités locales du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska

9. Demande de dérogation mineure numéro 2025-80157 accordée par la municipalité de Granby - Lot numéro 1 140 303 du cadastre du Québec (sans condition)

10. Dépôt du bilan annuel 2024-2025 des activités du comité consultatif agricole

11. Nomination des membres du comité consultatif agricole

TRANSPORT COLLECTIF

12. Transport collectif régional - Fin de l'expérience pilote de navette par taxi aux heures de pointe entre Saint-Alphonse-de-Granby et Granby

13. Transport collectif régional - Adoption des contrats et ententes pour la poursuite du service en 2026

14. Adoption de la tarification des services de transport collectif régional

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

- 15.** Autorisation de signature - Avenants aux ententes relatives à l'octroi d'une aide financière - Signature innovation vélo
- 16.** Ratification - Participation au 31^e gala des Prix d'excellence en environnement pour la région des Cantons-de-l'Est
- 17.** Demande d'aide financière de SERY - Renouvellement de la contribution financière pour 2026
- 18.** Demande d'aide financière de la SHHY - Aide additionnelle pour le maintien d'opérations
- 19.** Créneau d'excellence Acéricole - Renouvellement d'adhésion et lettre d'appui
- 20.** Demande d'aide financière du Marché public de Granby et région - Rendez-vous agroalimentaires de Noël 2025
- 21.** Demande de commandite du Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE) - La Grande foire des Saveurs
- 22.** Autorisation au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la permission d'occupation à la Ville de Granby pour des travaux d'infrastructure et détournement d'une partie de la piste cyclable
- 23.** Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Demande d'aide financière 2026 pour l'entretien de la Route verte et ses embranchements régionaux
- 24.** Aide financière à l'Association cycliste Drummond-Foster (A.C.D.F.) inc. pour l'année 2026

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 ET DÉCISIONS AFFÉRENTES

- 25.** Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2026 - Partie 1 (ensemble des municipalités)
- 26.** Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2026 - Partie 2 (évaluation, diffusion matrices, sécurité publique)
- 27.** Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2026 - Partie 3 (projet CADET)
- 28.** Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2026 - Partie 4 (vidange des boues de fosses septiques - bâtiments assimilables)
- 29.** Intérêt exigé sur les arrérages pour l'année 2026
- 30.** Radiation de créances irrécouvrables
- 31.** Octroi du budget 2026 à la Corporation d'aménagement récréo-touristique de La Haute-Yamaska (C.A.R.T.H.Y.) inc. pour son fonctionnement
- 32.** Octroi du budget 2026 à la Corporation de gestion des matières résiduelles de La Haute-Yamaska (COGEMRHY)
- 33.** Octroi du budget 2026 à Entrepreneuriat Haute-Yamaska

AFFAIRES FINANCIÈRES, ADMINISTRATIVES ET RESSOURCES HUMAINES

- 34.** Approbation des dépenses et des paiements
- 35.** Dépôt du rapport financier mensuel
- 36.** Renouvellement du contrat d'assurances générales pour l'année 2026
- 37.** Nominations, cotisations, adhésions et abonnements pour l'année 2026
- 38.** Demande d'appui de la coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi - Campagne du ruban blanc (douze jours d'action contre les violences faites aux femmes)
- 39.** Prolongation de l'entente intermunicipale relative à la réalisation d'une étude de mise en commun et d'optimisation des ressources en soutien informatique
- 40.** Octroi de contrat de gré à gré pour complément de visites du maintien d'inventaire du Service d'évaluation
- 41.** Octroi de contrat de gré à gré pour l'acquisition de licences relatives aux croquis du Service d'évaluation

42. Dépôt de la liste du personnel salarié engagé

43. Indexation 2026 de la structure salariale

44. Modification de l'organigramme

AFFAIRES JURIDIQUES, DU GREFFE ET DES ARCHIVES

45. Octroi d'un contrat pour des formations communes d'élus et des directions générales des villes et municipalités de la MRC de La Haute-Yamaska

46. Demande d'Hydro-Québec pour la signature d'une convention pour relevés techniques et archéologiques - Lot 2 755 642 du cadastre du Québec

RÈGLEMENTATION

47. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement numéro 2025-391 constituant un fonds de roulement

48. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement numéro 2025-392 modifiant le Règlement numéro 2021-351 établissant les normes relatives au service de vidange des fosses septiques

49. Adoption du Règlement numéro 2025-389 modifiant le Règlement numéro 2018-311 fixant les modalités pour l'établissement des quotes-parts relatives aux services de collectes et leur paiement

50. Adoption du Règlement numéro 2025-390 modifiant le Règlement numéro 2023-370 relatif aux services de collecte des matières résiduelles

SÉCURITÉ INCENDIE

51. Demande de suspension provisoire du dépôt au ministre de la Sécurité publique du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2025-2035

52. Autorisation à la MRC de La Haute-Yamaska pour l'obtention de données auprès des centres d'urgence 9-1-1

53. Composition du comité technique en sécurité incendie et nomination des membres

54. Autorisation de signature - Entente relative au programme PAIR avec la Ville de Waterloo

PÉRIODE DE QUESTIONS ET CLÔTURE

55. Période de questions

56. Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 13 h 06.

2025-11-270 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Pascal Russell

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÉDURES POUR L'ÉLECTION DU PRÉFET OU DE LA PRÉFÈTE ET POUR LA NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT OU DE LA PRÉFÈTE SUPPLÉANTE

2025-11-271 PROCESSUS EN CAS D'ÉGALITÉ - MODALITÉS D'ÉLECTION DU PRÉFET OU DE LA PRÉFÈTE

ATTENDU les dispositions de l'article 210.26 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale qui obligent le conseil à prévoir dans quelles circonstances, en cas d'égalité en tête à la suite d'un tour de scrutin, on procède à un tirage au sort plutôt qu'à un autre tour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Nathalie Gauvin

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

De prévoir que dans le cas où il y a une égalité entre des candidats, il y aura trois tours de scrutin additionnels et qu'après ce nombre de tours, s'il y a toujours égalité entre les candidats, le directeur général et greffier-trésorier procède à un tirage au sort parmi les candidats qui ont obtenu égalité des voix lors du ou des tours de scrutin secret, et proclame préfet ou préfète le maire ou la mairesse que le sort favorise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-272 DURÉE DU MANDAT DU PRÉFET OU DE LA PRÉFÈTE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 210.25 de la Loi sur l'organisation territoriale, le conseil de la MRC doit, lors d'une séance tenue dans les trois mois suivant une élection générale, procéder à l'élection du préfet;

ATTENDU que le conseil de la MRC peut décider, avant l'élection du préfet, qu'une élection supplémentaire au poste de préfet sera tenue à sa première séance suivant de deux ans l'élection du préfet;

ATTENDU qu'une telle résolution doit être adoptée à la majorité des deux tiers des voix, qu'elle ne peut être abrogée et qu'elle n'est valide que pour une élection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Paul Sarrazin

Appuyé par : René Beauregard

Et résolu :

De tenir une élection supplémentaire au poste de préfet à la première séance suivante de deux ans l'élection du préfet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉLECTION DU PRÉFET OU DE LA PRÉFÈTE AU SCRUTIN SECRET

À la suite du scrutin secret tenu conformément à l'article 210.26 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, c. O-9) et ayant obtenu la majorité absolue des voix des membres du conseil présents (sept voix sur une possibilité de dix voix), René Beauregard est déclaré élu préfet de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska pour un terme de deux années.

René Beauregard préside la séance à partir de ce moment.

2025-11-274 NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT OU DE LA PRÉFÈTE SUPPLÉANTE

ATTENDU l'article 198 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relatif à la nomination du préfet suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : René Beauregard

Appuyé par : Nathalie Gauvin

Et résolu :

De nommer Julie Bourdon à titre de préfète suppléante de la MRC de La Haute-Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-275 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

Il est proposé par : Philip Tétrault

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions est tenue. Aucune question n'est posée.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ÉCOCENTRES

2025-11-276 OCTROI DE CONTRATS POUR DISTRIBUTION DES CALENDRIERS DE COLLECTES 2026 EN RAISON DE LA GRÈVE POSTALE

ATTENDU que la grève postale en cours ne permet pas à la MRC d'acheminer les calendriers de collectes 2026 dans le cadre d'un envoi massif;

ATTENDU qu'en raison de la révision du calendrier de collectes à compter du 1^{er} janvier 2026, il est nécessaire d'acheminer cet outil de communication aux citoyens;

ATTENDU que la présente résolution est nécessaire en raison de la situation chez Postes Canada et que l'envoi par Médiaposte sera priorisé en cas de reprise des activités régulières dans un délai raisonnable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Nathalie Gauvin

Appuyé par : Christiane Choinière

Et résolu :

D'octroyer un contrat d'un montant estimatif de 9 000 \$ à Multi-Impressions RM inc. pour envelopper et timbrer les calendriers;

D'autoriser l'achat de timbres-postes pour une valeur estimative de 41 000 \$;

D'autoriser un transfert d'un montant de 41 000 \$ du poste budgétaire de surplus non affecté GMR vers le poste budgétaire 1-02-452-01-321-00 Frais de poste et un transfert d'un montant de 9 000 \$ du poste budgétaire de surplus non affecté GMR vers le poste budgétaire 1-02-452-01-670-00 Fournitures de bureau, afin d'assumer les frais relatifs à l'envoi des calendriers de collectes 2026.

Que le tout soit conditionnel à ce que Postes Canada ne reprenne pas ses activités régulières dans un délai raisonnable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-277 NOMINATION AU COMITÉ DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DES SERVICES DE PROXIMITÉ D'ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ)

ATTENDU que, conformément aux dispositions du Règlement sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01), Éco Entreprises Québec (ÉEQ) doit mettre sur pied un comité de suivi de la mise en oeuvre des services de proximité;

ATTENDU que la MRC est partie prenante du déploiement du nouveau système de collecte sélective administré par ÉEQ sur son territoire et qu'elle a été approchée pour siéger sur ledit comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Paul Sarrazin

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

D'autoriser la directrice du Service de gestion des matières résiduelles à siéger au comité de suivi de la mise en oeuvre des services de proximité d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

2025-11-278 AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR DES RÈGLEMENTS ET RÉOLUTIONS DES MUNICIPALITÉS LOCALES DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

ATTENDU que la MRC doit approuver certains règlements et résolutions des municipalités locales du territoire, s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire, et ce, en vertu des articles 109.7, 110.3.1, 137.3 et 145.38 de la Loi sur l'aménagement

et l'urbanisme, ainsi que de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q., 2024, chapitre 2);

ATTENDU les recommandations du Service de la planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Philip Tétrault

Appuyé par : Pascal Russell

Et résolu :

D'approuver le ou les règlement(s) et/ou la ou les résolution(s) ci-après-énuméré(s) :

- Règlement numéro 05-25 modifiant le Règlement de zonage numéro 11-14 intitulé Règlement de zonage de la Municipalité de Roxton Pond;
- Règlement numéro 2025-742 amendant le Règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-279 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2025-80157 ACCORDÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE GRANBY - LOT NUMÉRO 1 140 303 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SANS CONDITION)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), une municipalité qui accorde une dérogation mineure dans un lieu visé au 2^e alinéa de l'article 145.2, soit dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général, doit transmettre à la MRC une copie de la résolution;

ATTENDU que la présente demande de dérogation mineure a été déposée en lien avec l'obligation prévue au 4^e alinéa de l'article 145.7 de la LAU;

ATTENDU que la MRC peut, lorsque la dérogation mineure a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général :

1. Imposer toute condition dans le but d'atténuer ce risque ou cette atteinte ou modifier, à ces fins, toute condition prévue par le conseil de la municipalité locale visée;
2. Désavouer la décision autorisant la dérogation, lorsqu'une atténuation du risque ou de l'atteinte n'est pas possible.

ATTENDU que cette demande ne vise pas des dispositions adoptées en vertu des paragraphes 16^o ou 16.1^o du 2^e alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4^o ou 4.1^o du 2^e alinéa de l'article 115 de la LAU;

ATTENDU que cette demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU la recommandation du Service de planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Julie Bourdon

Appuyé par : Christiane Choinière

Et résolu :

Que le conseil de la MRC de La Haute-Yamaska ne se prévaut pas des pouvoirs prévus au 4^e alinéa de l'article 145.7 de la LAU pour la dérogation mineure visée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL 2024-2025 DES ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Le bilan annuel des activités du comité consultatif agricole couvrant la période 2024-2025 est déposé aux membres du conseil.

2025-11-280 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

ATTENDU que les mandats de Lise Racine, au siège numéro 3 et de Robert Beaudry, substitut des représentants du monde agricole (sièges 1, 2 et 3) au comité consultatif agricole viennent à échéance en janvier 2026;

ATTENDU qu'il y a lieu de combler ces postes par des producteurs agricoles au sens de la Loi sur les producteurs agricoles, qui ne sont pas un membre du conseil de la MRC ou d'une municipalité locale, qui résident sur le territoire de la MRC ou y ont leur exploitation agricole, et qui sont inscrits sur une liste fournie par l'association accréditée au sens de cette loi;

ATTENDU la liste soumise le 23 octobre 2025 par l'Union des producteurs agricoles de la Haute-Yamaska aux fins de pourvoir ces postes;

ATTENDU que les mandats de Josée Bélanger, au siège numéro 6 et de Moreno Tomei, substitut, viennent aussi à échéance en janvier 2026 et que ceux-ci sont d'accord à entreprendre un nouveau mandat de trois ans;

ATTENDU que le mandat de Marcel Gaudreau, substitut aux sièges numéros 4 et 5 du comité consultatif agricole, a pris fin suite aux élections municipales du 2 novembre 2025;

ATTENDU qu'il y a lieu de combler ces postes pour un terme de trois ans à compter de janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Nathalie Gauvin

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

De nommer Lise Racine à titre de membre au siège numéro 3 du comité consultatif agricole;

De nommer Robert Beaudry à titre de substitut des représentants du monde agricole (sièges numéros 1, 2 et 3);

De nommer Josée Bélanger au siège numéro 6 et Moreno Tomei, comme substitut;

De nommer Nathalie Gauvin, substitut aux sièges numéros 4 et 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT COLLECTIF

2025-11-281 TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL - FIN DE L'EXPÉRIENCE PILOTE DE NAVETTE PAR TAXI AUX HEURES DE POINTE ENTRE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY ET GRANBY

ATTENDU la résolution numéro 2022-04-194 qui avait permis d'étendre le service de transport collectif rural entre Saint-Alphonse-de-Granby et Granby, à l'aide d'une navette taxi aux heures de pointe, à titre d'expérience pilote;

ATTENDU la mise en place du circuit interrégional Brome-Yamaska et qu'il est maintenant pertinent de mettre fin à cette expérience pilote;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Nathalie Gauvin

Appuyé par : Pascal Russell

Et résolu :

De mettre fin au projet pilote de navette taxi entre Saint-Alphonse-de-Granby et Granby à partir du 1^{er} décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-282 TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL - ADOPTION DES CONTRATS ET ENTENTES POUR LA POURSUITE DU SERVICE EN 2026

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska entend poursuivre le service de transport collectif régional en 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Paul Sarrazin

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

Que la MRC de La Haute-Yamaska autorise le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la

directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer et à effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires pour :

- l'entente visant à faciliter l'accès au service de transport collectif de la MRC de La Haute-Yamaska aux étudiants, étudiantes, employés et employées du Cégep de Granby pour 2026, telle que soumise;
- l'addenda numéro 1 à l'entente relative à l'organisation, la gestion et le fonctionnement d'un service de transport collectif de personnes pour l'année 2025 avec Transport adapté pour nous inc., tel que soumis;
- l'entente relative à l'organisation, la gestion et le fonctionnement d'un service de transport collectif régional de personnes pour l'année 2026 avec Transport adapté pour nous inc., telle que soumise;
- le contrat de gré à gré avec Ami-Bus inc. pour la fourniture d'un service de transport collectif pour l'année 2026, tel que soumis;
- le contrat de gré à gré avec Ami-Bus inc. pour la fourniture d'un service de transport collectif régional avec les places résiduelles en transport adapté, tel que soumis;
- le contrat de gré à gré avec Taxi 3000 inc. pour la fourniture d'un service de transport collectif par taxis pour l'année 2026, tel que soumis;
- le contrat de gré à gré avec Transport Dale McGill pour la fourniture d'un service de transport collectif par taxis pour des déplacements à des fins médicales à Cowansville l'année 2026, tel que soumis.

D'assumer les frais, pour l'ensemble des contrats ci-dessus, à même le poste budgétaire 1-02-370-00-970-00 Subvention à des OBNL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-283 ADOPTION DE LA TARIFICATION DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

ATTENDU qu'en vertu de l'article 48.24 de la Loi sur les transports, la MRC fixe par résolution les différents tarifs pour le transport des usagers selon les catégories qu'elle détermine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Pascal Russell

Appuyé par : Nathalie Gauvin

Et résolu :

De fixer les tarifs comme suit :

- 6,50 \$ pour un déplacement entre une municipalité locale du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska et la ville de Granby ou entre le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska et les centres médicaux de Brome-Missisquoi (aller simple);
- 34,50 \$ pour l'achat d'un livret de six coupons à 6,50 \$;
- 120,00 \$ pour l'achat d'une passe mensuelle;

- 80,00 \$ pour les étudiant(e)s et employé(e)s du Cégep de Granby pour l'achat d'une passe mensuelle;
- 68,00 \$ pour l'achat d'une demi-passe correspondant à quinze (15) jours consécutifs;
- 5,00 \$ pour l'achat d'un aller simple du circuit Brome-Yamaska;
- 40,00 \$ pour l'achat d'un carnet de dix (10) billets du circuit Brome-Yamaska.

Que ces tarifs entrent en vigueur 30 jours suivant la date de la publication et de l'affichage de la présente résolution et qu'ils seront en vigueur jusqu'à leur remplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

2025-11-284 AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANTS AUX ENTENTES RELATIVES À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - SIGNATURE INNOVATION VÉLO

ATTENDU que dans le cadre du projet Signature innovation - La Haute-Yamaska, c'est vélo!, la MRC de La Haute-Yamaska a conclu des ententes d'aide financière avec des bénéficiaires pour divers projets;

ATTENDU que certaines de ces ententes arrivent à échéance le 31 décembre 2025, mais que les projets ne sont pas encore terminés;

ATTENDU que les sommes du programme Signature innovation doivent être engagées d'ici le 29 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Nathalie Gauvin

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

D'autoriser le prolongement de la période de réalisation des projets suivants au 15 mai 2026 pour les ententes ci-dessous :

- Maison des familles de Granby et région - Espace Vélos
- Ville de Granby - Installation de stationnements à vélos sécurisés
- Municipalité de Roxton Pond - Halte pour vélos
- La Croisée - Agriculture de proximité - Attirer et accueillir les agrocyclistes
- Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région - Achat et implantation d'une station de recharge sécurisée pour les vélos électriques
- Société d'histoire de la Haute-Yamaska - Embauche d'une ressource et mise en place d'une exposition thématique sur le vélo
- Ville de Waterloo - Amélioration de la piste à rouleaux (pumptrack)

De mandater le Service des affaires juridiques, du greffe et des archives pour rédiger les avenants requis aux ententes d'aide financière;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer les avenants requis aux ententes d'aide financière et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-285 RATIFICATION - PARTICIPATION AU 31^E GALA DES PRIX D'EXCELLENCE EN ENVIRONNEMENT POUR LA RÉGION DES CANTONS-DE-L'EST

ATTENDU que le projet du circuit d'autobus Brome-Yamaska a été sélectionné pour un Prix Distinction au Gala des Prix d'excellence en environnement pour la région des Cantons-de-l'Est du 13 novembre 2025;

ATTENDU que ledit projet a su se démarquer auprès du jury et se retrouve finaliste aux Grands Prix d'excellence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Paul Sarrazin

Appuyé par : René Beauregard

Et résolu :

De ratifier la participation du préfet, du préfet suppléant, d'un membre de la Direction générale et du directeur du Service de planification du territoire au Gala des Prix d'excellence en environnement pour la région des Cantons-de-l'Est et à encourir les frais de déplacement requis à cette fin;

De ratifier l'achat des quatre billets totalisant 500 \$;

D'utiliser le surplus non affecté à l'ensemble pour assumer cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-286 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE SERY - RENOUVELLEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR 2026

ATTENDU la demande d'aide financière de l'organisme Solidarité Ethnique Régionale de la Yamaska (SERY);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Nathalie Gauvin

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

De ne pas renouveler l'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-287 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SHHY - AIDE ADDITIONNELLE POUR LE MAINTIEN D'OPÉRATIONS

ATTENDU la demande d'aide financière additionnelle de la Société d'histoire de la Haute-Yamaska (SHHY);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Christiane Choinière

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

De ne pas donner suite à cette demande d'aide financière additionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-288 CRÉNEAU D'EXCELLENCE ACÉRICOLE - RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION ET LETTRE D'APPUI

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a adhéré au Créneau d'excellence Acéricole pour les années 2023-2024-2025 dans un engagement minimal de trois ans;

ATTENDU que dans le cadre de l'entente sectorielle de développement (ESD) bioalimentaire en Estrie 2021-2026, un projet vise à favoriser la mise en place d'une filière distinctive acéricole;

ATTENDU que le Créneau d'excellence Acéricole joue un rôle majeur dans le développement de ce projet qui va se déployer jusqu'en décembre 2026;

ATTENDU que le Créneau d'excellence Acéricole entend également déposer des demandes de financement auprès de certains organismes subventionnaires pour déployer un projet Route de l'Érable en Estrie;

ATTENDU que ce projet vise à mettre en valeur la richesse acéricole de la région en créant un parcours structuré permettant de faire découvrir au grand public la diversité des entreprises acéricoles, leurs produits dérivés, ainsi que le savoir-faire des producteurs locaux;

ATTENDU que le projet peut générer des retombées pour la Haute-Yamaska;

ATTENDU que le Créneau d'excellence Acéricole souhaite obtenir une lettre d'appui au projet de la part de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Christiane Choinière

Appuyé par : Paul Sarrazin

Et résolu :

D'approuver le renouvellement de l'adhésion de la MRC de La Haute-Yamaska au Créneau d'excellence Acéricole pour les années 2026 et 2027;

D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-

trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la MRC les documents afférents à ce renouvellement;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer une lettre d'appui au projet de Route de l'Érable en Estrie, tel que développé par le Créneau d'excellence Acéricole;

D'octroyer une contribution de 800 \$ pour le renouvellement de l'adhésion, pour une période de deux ans;

D'utiliser le Fonds régions et ruralité volet 2 pour cette contribution financière de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-289 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU MARCHÉ PUBLIC DE GRANBY ET RÉGION - RENDEZ-VOUS AGROALIMENTAIRES DE NOËL 2025

ATTENDU que le Marché public de Granby et région sollicite une aide financière de 1 700 \$ pour les Rendez-vous agroalimentaires de Noël;

ATTENDU que l'événement génère des retombées financières concrètes pour les producteurs et transformateurs de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Pascal Russell

Appuyé par : Nathalie Gauvin

Et résolu :

D'octroyer une aide financière de 1 700 \$ au Marché public de Granby région pour les Rendez-vous agroalimentaires de Noël;

D'utiliser le Fonds régions et ruralité volet 2, poste budgétaire 1-02-621-03-970-04, pour le soutien aux marchés de Noël et de Pâques, afin d'assumer cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-290 DEMANDE DE COMMANDITE DU CONSEIL DE L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE DE L'ESTRIE (CIBLE) - LA GRANDE FOIRE DES SAVEURS

ATTENDU la demande d'aide financière du Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie pour la Grande foire des Saveurs;

ATTENDU que l'événement vise à favoriser le maillage des producteurs agricoles dans le marché du HRI (hôtels, restaurants et institutions);

ATTENDU que l'événement répond à un objectif du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), de créer des mécanismes permettant aux producteurs de mieux se faire connaître et à un objectif du plan d'action des Haltes gourmandes d'encourager la participation des membres à des événements de la région;

ATTENDU qu'un incitatif financier peut encourager les entreprises de la Haute-Yamaska à participer à l'événement en réduisant le coût de participation;

ATTENDU qu'une somme est réservée au PDZA 2025 pour soutenir les actions visant cet objectif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Nathalie Gauvin

Appuyé par : Christiane Choinière

Et résolu :

De contribuer à La Grande foire des Saveurs à titre de Partenaire Bronze pour un montant de 250 \$;

D'octroyer une aide financière au CIBLE d'une somme équivalente à 100 \$ par entreprise agroalimentaire participante provenant du territoire de la Haute-Yamaska, jusqu'à concurrence d'une somme maximum de 1 000 \$, conditionnellement à la confirmation par le CIBLE des entreprises participantes ayant bénéficié d'un rabais de 100 \$ pour l'inscription;

D'utiliser le poste budgétaire 1-02-621-07-970-05 - subvention au développement local - PDZA pour assumer cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-291 AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR LA PERMISSION D'OCCUPATION À LA VILLE DE GRANBY POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET DÉTOURNEMENT D'UNE PARTIE DE LA PISTE CYCLABLE

ATTENDU que la Ville de Granby a un projet de développement qui traverse une portion du réseau cyclable de la MRC sur la Route des Champs;

ATTENDU que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a reçu une demande de permission d'occupation de la Ville de Granby pour l'installation d'infrastructures municipales qui passeront dans l'emprise ferroviaire au croisement de la rue Léo-Gendreau Sud;

ATTENDU que le lot 1 652 040 visé par ces travaux appartient au MTMD, mais que la MRC est titulaire d'un bail de location jusqu'en 2063, entériné par sa résolution 2003-09-245.

ATTENDU que les travaux nécessitent de modifier le tracé de la piste cyclable à l'intersection de la rue Léo-Gendreau Sud, d'ajouter de la signalisation et d'établir un détour sécuritaire temporaire, durant les travaux;

ATTENDU que l'entente sera produite entre le MTMD et la Ville de Granby, mais que lors de l'octroi d'une permission d'occupation pour une emprise ferroviaire sous bail, la MRC doit donner son autorisation par voie de résolution, à titre de locatrice;

ATTENDU le plan final portant sur le projet de développement des terres Irwin Sud phase I, à Granby, intitulé « Infrastructures urbaines plan piste cyclable marquage et signalisation » déposé à la MRC pour approbation;

ATTENDU que la MRC souhaite établir des exigences quant à la remise en état de la piste cyclable après les travaux et en cas de dommage, quant au détour pendant les travaux et quant à l'aménagement et la signalisation relatifs à la sécurité;

ATTENDU que ces exigences sont détaillées dans l'« Annexe à la permission d'occupation signée entre le ministère du Transport et de la Mobilité durable (MTMD) et la Ville de Granby »;

ATTENDU que les frais de ces exigences seront assumés entièrement par le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Julie Bourdon

Appuyé par : Paul Sarrazin

Et résolu :

D'autoriser le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), à titre de locatrice du lot 1 652 040, à octroyer une permission d'occupation à la Ville de Granby pour l'installation d'infrastructures municipales qui passeront dans l'emprise ferroviaire au croisement de la rue Léo-Gendreau Sud;

D'autoriser la relocalisation de la piste cyclable visée selon le plan final déposé;

De demander au MTMD d'ajouter à l'entente entre le MTMD et la Ville de Granby le projet d'« Annexe à la permission d'occupation signée entre le ministère du Transport et de la Mobilité durable (MTMD) et la Ville de Granby »;

De ne pas établir de tarif pour cette permission d'usage;

D'autoriser le préfet, ou en son absence, le préfet suppléant ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence, la directrice générale adjointe et greffières-trésorière adjointe à signer tout document donnant force à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-292 PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2026 POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET SES EMBRANCHEMENTS RÉGIONAUX

ATTENDU que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avec l'exécution du projet;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

ATTENDU que le projet déposé relativement à ce programme est un projet d'entretien estimé à 839 722 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 145 520 \$ (aide financière maximale);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Philip Tétrault

Appuyé par : Pascal Russell

Et résolu :

Que le conseil de la MRC de La Haute-Yamaska :

Autorise la présentation d'une demande d'aide financière;

Confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme;

Confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

Certifie que le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est dûment autorisé(e) à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-293 AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION CYCLISTE DRUMMOND-FOSTER (A.C.D.F.) INC. POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU le protocole d'entente intervenu avec l'Association cycliste Drummond-Foster (A.C.D.F.) inc. par lequel la MRC de La Haute-Yamaska s'engage à lui accorder annuellement une aide financière pour couvrir une partie de ses frais fixes annuels relativement au tronçon de piste cyclable La Campagnarde situé en Haute-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : René Beauregard

Appuyé par : Nathalie Gauvin

Et résolu :

D'accorder une aide financière au montant de 6 975,30 \$ à l'Association cycliste Drummond-Foster (A.C.D.F.) inc. pour l'année 2026;

D'utiliser le poste budgétaire 1-02-701-60-970-00 Subvention à des OBNL - Loisir et culture pour assumer cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 ET DÉCISIONS AFFÉRENTES

2025-11-294 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026 - PARTIE 1 (ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS)

ATTENDU les prévisions budgétaires de la partie 1 du budget, accompagnées d'une prévision de la répartition qui sera imposée à chaque municipalité locale, en vertu de l'article 976 du Code municipal du Québec pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Nathalie Gauvin

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

D'adopter les prévisions budgétaires (partie 1) pour l'année financière 2026 telles que soumises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-295 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026 - PARTIE 2 (ÉVALUATION, DIFFUSION MATRICES, SÉCURITÉ PUBLIQUE)

ATTENDU les prévisions budgétaires de la partie 2 du budget, accompagnées d'une prévision de la répartition qui sera imposée à chaque municipalité locale, en vertu de l'article 976 du Code municipal du Québec pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Christiane Choinière

Appuyé par : Paul Sarrazin

Et résolu :

D'adopter les prévisions budgétaires (partie 2) pour l'année financière 2026 telles que soumises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-296 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026 - PARTIE 3 (PROJET CADET)

ATTENDU les prévisions budgétaires de la partie 3 du budget, accompagnées d'une prévision de la répartition qui sera imposée à chaque municipalité locale, en vertu de l'article 976 du Code municipal du Québec pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Christiane Choinière

Appuyé par : Paul Sarrazin

Et résolu :

D'adopter les prévisions budgétaires (partie 3) pour l'année financière 2026 telles que soumises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-297 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026 - PARTIE 4 (VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES - BÂTIMENTS ASSIMILABLES)

ATTENDU les prévisions budgétaires de la partie 4 du budget, accompagnées d'une prévision de la répartition qui sera imposée à chaque municipalité locale, en vertu de l'article 976 du Code municipal du Québec pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Paul Sarrazin

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

D'adopter les prévisions budgétaires (partie 4) pour l'année financière 2026 telles que soumises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-298 INTÉRÊT EXIGÉ SUR LES ARRÉRAGES POUR L'ANNÉE 2026

Il est proposé par : Philip Tétrault

Appuyé par : Pascal Russell

Et résolu :

D'exiger pour l'année 2026 un taux d'intérêt annuel de douze pour cent (12 %) facturé sur tous les arrérages de quotes-parts ou sur tous les autres arrérages dus à la MRC de La Haute-Yamaska, et ce, à compter de la 31^e journée de son exigibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-299 RADIATION DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

ATTENDU que les créances inscrites énumérées à la liste soumise sont jugées irrécouvrables;

ATTENDU que les démarches de recouvrement ont été épuisées ou que les montants sont prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Paul Sarrazin

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

D'autoriser le contrôleur financier à procéder à la radiation comptable des créances énumérées à la liste soumise, cette liste faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long récitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-300 OCTROI DU BUDGET 2026 À LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT RÉCRÉO-TOURISTIQUE DE LA HAUTE-YAMASKA (C.A.R.T.H.Y.) INC. POUR SON FONCTIONNEMENT

ATTENDU la signature, le 14 juillet 2005, du protocole d'entente par lequel la MRC de La Haute-Yamaska confie à la Corporation d'aménagement récréo-touristique de La Haute-Yamaska (C.A.R.T.H.Y.) inc. (« CARTH Y »), la gestion, la patrouille et l'entretien de l'ensemble des pistes cyclables sous sa juridiction;

ATTENDU que la MRC doit fixer annuellement le montant du budget qui est octroyé à CARTH Y pour exercer cette compétence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Julie Bourdon

Appuyé par : Nathalie Gauvin

Et résolu :

De confirmer à CARTH Y l'octroi d'un budget pour son fonctionnement 2026 au montant de 523 355 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-301 OCTROI DU BUDGET 2026 À LA CORPORATION DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA HAUTE-YAMASKA (COGEMRHY)

ATTENDU qu'en vertu de l'entente relative à la gestion et à l'exploitation des écocentres situés à Granby et Waterloo intervenue le 4 février 2019, la MRC de La Haute-Yamaska doit informer COGEMRHY du budget qui lui est octroyé, pour la gestion et l'exploitation des écocentres situés à Granby et Waterloo pour l'exercice financier subséquent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Nathalie Gauvin

Appuyé par : Paul Sarrazin

Et résolu :

De confirmer à COGEMRHY l'octroi d'une aide financière au montant de 3 511 953 \$ à titre de budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-302 OCTROI DU BUDGET 2026 À ENTREPRENEURIAT HAUTE-YAMASKA

ATTENDU qu'en vertu de l'entente de délégation intervenue le 23 février 2022 avec Entrepreneuriat Haute-Yamaska pour le soutien et le développement de l'entrepreneuriat, la MRC doit attribuer à cet organisme un budget annuel pour le fonctionnement des activités déléguées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par :

Appuyé par :

Et résolu :

De confirmer l'octroi d'un budget de fonctionnement 2026 à Entrepreneuriat Haute-Yamaska pour un montant total de 531 445 \$ établi ainsi :

- un montant de 215 000 \$ provenant du programme Réseau accès PME;
- un montant de 168 603 \$ provenant du Fonds régions et ruralité volet 2;
- une affectation de 147 842 \$ du surplus non affecté à l'ensemble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIÈRES, ADMINISTRATIVES ET RESSOURCES HUMAINES

2025-11-303 APPROBATION DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS

Il est proposé par : Philip Tétrault

Appuyé par : Christiane Choinière

Et résolu :

D'autoriser les dépenses et le paiement desdites dépenses énumérées à la liste « Approbation et ratification d'achats de novembre 2025 », cette liste faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long récitée;

D'approprier les montants nécessaires pour les diverses dépenses et d'autoriser les transferts de crédits budgétaires selon ce qui est indiqué à la liste soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER MENSUEL

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2025-381 ainsi que de la Loi sur le traitement des élus municipaux, il est déposé devant les membres du conseil de la MRC un rapport financier mensuel incluant les dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire, les paiements et les transferts budgétaires.

2025-11-304 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE 2026

Il est proposé par : Julie Bourdon

Appuyé par : Paul Sarrazin

Et résolu :

D'accepter la proposition du Fonds d'assurance des municipalités du Québec en date du 17 octobre 2025 pour le renouvellement des assurances générales 2026 de la MRC de La Haute-Yamaska selon les montants et la répartition prévue au tableau soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-305 NOMINATIONS, COTISATIONS, ADHÉSIONS ET ABONNEMENTS POUR L'ANNÉE 2026

Il est proposé par : Nathalie Gauvin

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

De procéder aux nominations, cotisations, adhésions et abonnements pour l'année 2026 auprès de divers organismes et d'assumer les coûts reliés lorsque requis, selon le tableau tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-306 DEMANDE D'APPUI DE LA COALITION DES GROUPES DE FEMMES DE LA HAUTE-YAMASKA ET DE BROME-MISSISQUOI - CAMPAGNE DU RUBAN BLANC (DOUZE JOURS D'ACTION CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES)

Il est proposé par : Julie Bourdon

Appuyé par : Nathalie Gauvin

Et résolu :

Que la MRC appuie la Campagne du ruban blanc (douze jours d'action contre les violences faites aux femmes) de la Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi, qui a lieu du 25 novembre au 6 décembre 2025 et incite ses membres du conseil et son personnel à porter le ruban blanc lors de ces journées en signe de solidarité envers cette cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-307 PROLONGATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE MISE EN COMMUN ET D'OPTIMISATION DES RESSOURCES EN SOUTIEN INFORMATIQUE

ATTENDU la signature en mars 2024 d'une entente intermunicipale relative à la réalisation d'une étude de mise en commun et d'optimisation des ressources en soutien informatique entre la MRC et les municipalités locales participantes;

ATTENDU que cette entente intermunicipale prend fin au plus tard le 31 décembre 2025;

ATTENDU que l'étude ne sera pas complétée avant le 31 décembre 2025 et qu'il est donc nécessaire de prolonger l'entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Pascal Russell

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

D'autoriser la prolongation de l'entente intermunicipale jusqu'au 31 décembre 2026 ou jusqu'à la date où son objet et les obligations qui y sont prévus auront été réalisés, selon la première de ces éventualités;

De mandater le Service des affaires juridiques, du greffe et des archives pour rédiger l'avenant requis à l'entente intermunicipale afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer ledit avenant et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-308 OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR COMPLÉMENT DE VISITES DU MAINTIEN D'INVENTAIRE DU SERVICE D'ÉVALUATION

ATTENDU l'offre de prix de Jean-Pierre Cadrin & Associés inc. pour le complément de visites de maintien d'inventaire;

ATTENDU que le contrat se divise en deux volets;

ATTENDU qu'un transfert budgétaire est nécessaire pour assumer le volet 2 dudit contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Paul Sarrazin

Appuyé par : Christiane Choinière

Et résolu :

De ratifier l'octroi du contrat de gré à gré pour le complément de visites de maintien d'inventaire à Jean-Pierre Cadrin & Associés inc. pour un montant total de 19 460 \$ plus taxes applicables.

D'autoriser un transfert d'un montant de 10 150 \$ plus taxes applicables du poste budgétaire de surplus non affecté évaluation vers le poste budgétaire 2-02-150-00-417-00 Services professionnels évaluation afin d'assumer le volet 2 du contrat pour le complément de visites de maintien d'inventaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-309 OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ACQUISITION DE LICENCES RELATIVES AUX CROQUIS DU SERVICE D'ÉVALUATION

ATTENDU qu'une mise à niveau est nécessaire pour les licences de PG Solutions afin de maintenir les fonctionnalités relatives aux croquis nécessaires au service d'évaluation;

ATTENDU l'offre de services de PG Solutions pour ces licences;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Paul Sarrazin

Appuyé par : Christiane Choinière

Et résolu :

D'octroyer le contrat de gré à gré pour l'acquisition de licences relatives aux croquis du Service d'évaluation à PG Solutions pour un montant total de 4 406 \$ plus taxes applicables;

D'utiliser le poste budgétaire de surplus non affecté évaluation pour assumer cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL SALARIÉ ENGAGÉ

Conformément aux dispositions de l'article 3.5 du règlement numéro 2025-381 et de l'article 165.1 du Code municipal du Québec, est déposée au conseil la liste du personnel salarié engagé pour la période du 11 septembre au 5 novembre 2025.

2025-11-310 INDEXATION 2026 DE LA STRUCTURE SALARIALE

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska doit procéder à la révision annuelle de sa structure salariale en respect à la politique salariale en vigueur;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a mandaté l'UMQ pour effectuer une analyse et une recommandation sur la révision annuelle de notre structure salariale dont le rapport a été transmis aux élus;

ATTENDU que la médiane (50^e percentile) des indexations prévues pour 2026, par les municipalités et MRC analysées, est de 2,50 %;

ATTENDU que la donnée au 75^e percentile des indexations prévues pour 2026, par les municipalités et MRC analysées, est de 3 %;

ATTENDU que selon le rapport du CRHA publié en septembre 2025, les administrations publiques du Québec prévoient pour 2026 une augmentation des structures salariales de 3 %;

ATTENDU que l'IPC, en septembre 2025, pour la province de Québec, était de 3,30 %;

ATTENDU que les organismes liés à la MRC de La Haute-Yamaska doivent offrir le même pourcentage d'indexation que celui établi par la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska et ses organismes liés désirent préserver leur attractivité et leur compétitivité sur le marché de référence;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska désire minimiser ses coûts dans le cadre de la prochaine évaluation sur l'équité interne et externe de l'ensemble de ses postes en 2026, en prévision du budget 2027;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Julie Bourdon

Appuyé par : Paul Sarrazin

Et résolu :

D'indexer de 3 % la structure salariale en vigueur de la MRC de La Haute-Yamaska au 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-311 MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

ATTENDU la proposition d'organigramme datée du 3 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Nathalie Gauvin

Appuyé par : Pascal Russell

Et résolu :

D'autoriser la modification de l'organigramme de la MRC tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES JURIDIQUES, DU GREFFE ET DES ARCHIVES

2025-11-312 OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES FORMATIONS COMMUNES D'ÉLUS ET DES DIRECTIONS GÉNÉRALES DES VILLES ET MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

ATTENDU que la MRC a procédé à des demandes de prix auprès de trois fournisseurs;

ATTENDU qu'il est recommandé de retenir l'offre de prix de l'Union des municipalités du Québec selon l'option 2-B (formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale en privé en présentiel en plus du parcours complet en virtuel (formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et formation générale pour les personnes élues));

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Pascal Russell

Appuyé par : Nathalie Gauvin

Et résolu :

D'octroyer le contrat à l'Union des municipalités du Québec sur la base des prix unitaires et forfaitaires indiqués à l'offre de prix de ladite entreprise, qui totalisent, aux fins de la valeur estimative du contrat, un montant de 25 300 \$, plus les taxes et frais de déplacement applicables;

D'assumer cette dépense à même le poste budgétaire 1-02-110-00-454-00 Services de formation des élus et que les villes et municipalités membres soient refacturées selon les coûts par participant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-313 DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR RELEVÉS TECHNIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES - LOT 2 755 642 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU la demande d'Hydro-Québec pour la signature d'une convention pour relevés techniques et archéologiques relative à une partie du lot 2 755 642 du cadastre du Québec;

ATTENDU qu'Hydro-Québec offre à la MRC en contrepartie une somme de 585 \$, plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Julie Bourdon

Appuyé par : Paul Sarrazin

Et résolu :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer la convention pour relevés techniques et archéologiques, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTATION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-391 CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT

Avis de motion est par les présentes donné par Paul Sarrazin que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera soumis pour adoption le Règlement numéro 2025-391 constituant un fonds de roulement. Ce règlement a pour objet de constituer un fonds de roulement d'un montant de 1 500 000 \$ dans le but de mettre à la disposition du conseil de la MRC les deniers dont il a besoin pour toutes les fins de sa compétence.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-392 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-351 ÉTABLISSANT LES NORMES RELATIVES AU SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Bourdon que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera soumis pour adoption le Règlement numéro 2025-392 modifiant le Règlement numéro 2021-351 établissant les normes relatives au service de vidange des fosses septiques du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska. Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement numéro 2021-351 établissant les normes relatives au service de vidange des fosses septiques du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, afin d'établir les nouvelles procédures en raison du changement de mode de vidange des fosses septiques.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

2025-11-314 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-389 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-311 FIXANT LES MODALITÉS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS RELATIVES AUX SERVICES DE COLLECTES ET LEUR PAIEMENT

ATTENDU que le directeur général et greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement et l'absence de modification apportée entre le projet de règlement déposé le 1^{er} octobre 2025 et le règlement soumis ce jour pour adoption, le tout conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que des copies du règlement ont été placées pour consultation, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations, ainsi que sur le site Web;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Philip Tétrault

Appuyé par : Nathalie Gauvin

Et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 2025-389 modifiant le Règlement numéro 2018-311 fixant les modalités pour l'établissement des quotes-parts relatives aux services de collectes des matières résiduelles, de collecte des plastiques agricoles et des écocentres, ainsi que leur paiement par les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-315 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-390 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-370 RELATIF AUX SERVICES DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU que le directeur général et greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement et l'absence de modification apportée entre le projet de règlement déposé le 1^{er} octobre 2025 et le règlement soumis ce jour pour adoption, le tout conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que des copies du règlement ont été placées pour consultation, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations, ainsi que sur le site Web;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Christiane Choinière

Appuyé par : Pascal Russell

Et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 2025-390 modifiant le Règlement numéro 2023-370 relatif aux services de collecte des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ INCENDIE

2025-11-316 DEMANDE DE SUSPENSION PROVISOIRE DU DÉPÔT AU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE 2025-2035

ATTENDU qu'aux termes de sa résolution numéro 2025-09-249, le conseil de la MRC de La Haute-Yamaska a adopté son projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2025-2035;

ATTENDU que ce projet de schéma a été déposé au ministre de la Sécurité publique (MSP) le 11 septembre 2025, aux fins d'une demande d'attestation de conformité délivrée en vertu de l'article 21 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

ATTENDU que le MSP doit donner son avis à l'intérieur d'une période de 120 jours après le dépôt du projet;

ATTENDU que des non-conformités aux orientations gouvernementales doivent être corrigées dans le projet de schéma déposé afin de recevoir l'attestation du MSP;

ATTENDU que l'émission d'un avis défavorable aurait pour effet d'obliger la MRC à déposer un nouveau projet de schéma auprès du MSP, lequel serait également assujéti au délai de 120 jours;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Paul Sarrazin

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

De demander au MSP le retrait du dépôt de son projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie 2025-2035, aux fins d'y corriger certaines lacunes avant l'obtention de l'attestation du MSP conformément à l'article 21 de la Loi sur la sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-317 AUTORISATION À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA POUR L'OBTENTION DE DONNÉES AUPRÈS DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU qu'afin que la MRC puisse remplir les obligations de vérification périodique et de reddition de compte découlant de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, C. S-3.4), il est souhaitable que la MRC obtienne directement certaines données pertinentes des centres d'urgence 9-1-1 desservant son territoire;

ATTENDU que cela a pour but d'optimiser le processus de vérification périodique et de reddition de compte et ainsi réduire les tâches administratives des villes et municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : René Beauregard

Appuyé par : Paul Sarrazin

Et résolu :

De demander aux villes et municipalités membres de la MRC l'adoption d'une résolution pour autoriser la MRC à obtenir directement auprès des centres d'urgence 9-1-1, les données suivantes des cartes d'appel pour les interventions en matière d'incendie de bâtiment, de cheminée, de cabanon et d'alarme incendie du territoire de la MRC:

1. Heure de l'appel initial logé au SSI;
2. Heure du 10-16, départ de la caserne de chacun des véhicules de la force de frappe inscrits dans le protocole de déploiement;
3. Heure du 10-17, arrivée sur les lieux de l'intervention de chacun des véhicules de la force de frappe inscrits dans le protocole de déploiement;
4. Longitude et latitude de chacune des interventions;
5. Catégorie de risques de l'intervention;
6. Territoire municipal de l'intervention;
7. Nombre de pompiers à bord de chacun des véhicules de la force de frappe;
8. Adresse civique de l'intervention;
9. Numéro de la carte d'appel;
10. Nature de l'incident.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-318 COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE ET NOMINATION DES MEMBRES

ATTENDU que par sa résolution numéro 2002-02-050, la MRC a formé le comité technique en sécurité incendie (CTSI);

ATTENDU que le CTSI est un comité non décisionnel dont le mandat consiste à formuler des avis ou à faire des recommandations au conseil de la MRC concernant la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU que la mise en oeuvre du schéma nécessite de la part des membres de participer à des rencontres mensuelles du CTSI, de s'impliquer dans l'accomplissement des actions du plan de mise en oeuvre et dans la reddition de compte pour évaluer l'atteinte des objectifs de protection;

ATTENDU que la composition du CTSI a évolué au cours des années et qu'il y a lieu d'officialiser la nomination des membres par leur fonction, leur statut et leur rôle;

ATTENDU que par sa résolution 2025-09-244, la MRC a modifié son organigramme et que le poste de coordonnateur à la sécurité publique est maintenant sous la direction du Service des affaires juridiques, du greffe et des archives;

ATTENDU qu'il est souhaitable de nommer un élu à titre d'observateur pour représenter les intérêts de la MRC et assurer le lien entre le comité et le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Pascal Russell

Appuyé par : Nathalie Gauvin

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la composition du CTSI, le statut des membres et leur rôle au sein du comité soient comme suit :

Fonction et organisme	Statut	Rôle
Élu nommé par la MRC	Observateur	Représenter les intérêts de la MRC et assurer le lien entre le comité et le conseil
Directeur, Service des affaires juridiques, du greffe et des archives, MRC	Observateur	Assurer le lien entre le comité et la direction générale
Coordonnateur en sécurité publique, MRC	Observateur	Coordination du comité et secrétaire de comité
Directeur, Service de sécurité incendie Bromont, Brigham, Saint-Alphonse-de-Granby, Ville de Bromont	Membre votant	Représentant Service de sécurité incendie de Bromont et Saint-Alphonse-de-Granby
Directeur, Service de sécurité incendie, Ville de Granby	Membre votant	Représentant Service de sécurité incendie de Granby
Directeur, Service de sécurité incendie Roxton Pond et Sainte-Cécile-de-Milton, Municipalité de Roxton Pond	Membre votant	Représentant Service de sécurité incendie de Roxton Pond et de Sainte-Cécile-de-Milton
Directeur, Service de sécurité incendie de Shefford, Municipalité du Canton de Shefford	Membre votant	Représentant Service de sécurité incendie de Shefford
Directeur, Sécurité incendie régionale, Ville de Waterloo	Membre votant	Représentant Service de sécurité incendie de Waterloo, Saint-Joachim-de-Shefford et Warden

Que René Beaugard soit nommé pour siéger au CTSI jusqu'à son remplacement;

Que les personnes suivantes soient nommées comme substituts jusqu'à leur remplacement:

Fonction et organisme	Substitut au CTSI
Élu nommé par la MRC	Pascal Russell

Directeur, Service des affaires juridiques, du greffe et des archives, MRC	Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint
Coordonnateur en sécurité publique, MRC	Directeur, Service des affaires juridiques, du greffe et des archives
Directeur, Service de sécurité incendie Bromont, Brigham, Saint-Alphonse-de-Granby, Ville de Bromont	À confirmer
Directeur, Service de sécurité incendie, Ville de Granby	Benoit Galipeau
Directeur, Service de sécurité incendie Roxton Pond et Sainte-Cécile-de-Milton, Municipalité de Roxton Pond	Éric Daoust
Directeur, Service de sécurité incendie de Shefford, Municipalité du Canton de Shefford	André Cadorette
Directeur Sécurité incendie régionale, Ville de Waterloo	Pierre Brien

Que la nomination des substituts pour les directeurs des services de sécurité incendie est conditionnelle à leur nomination par résolution par leur organisme respectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-319 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE AU PROGRAMME PAIR AVEC LA VILLE DE WATERLOO

ATTENDU que l'entente relative au programme PAIR arrive échéance le 31 décembre 2025;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des parties de prolonger l'entente à cette fin pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2026;

ATTENDU que l'entente proposée engendre une dépense estimative de 7 000 \$ annuellement pour la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Christiane Choinière

Appuyé par : Julie Bourdon

Et résolu :

D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier ou, en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, l'entente soumise, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires;

D'assumer cette dépense à même le poste budgétaire 2-02-210-00-970-00 Sécurité publique - Subvention à des OBNL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS ET CLÔTURE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions est tenue. Aucune question n'est posée.

FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS À PAUL SARRAZIN POUR SES MANDATS DE PRÉFET DE LA MRC

Les membres du conseil félicitent et remercient Paul Sarrazin pour ses mandats successifs à titre de préfet de la MRC de La Haute-Yamaska, du 27 novembre 2017 au 26 novembre 2025.

2025-11-320 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Nathalie Gauvin

Appuyé par : Pascal Russell

Et résolu :

De lever la séance à 13 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé)

René Beauregard, préfet

(Signé)

Valérie Leblanc, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Les résolutions numéros 2025-11-270 à 2025-11-320 de ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens du paragraphe 142 (2) du Code municipal du Québec.

(Signé)

René Beauregard, préfet